

Formulaire de candidature à l'examen professionnel supérieur (EPS) pour directeur ou directrice d'école d'une discipline sportive

## 1. Informations personnels concernant l'admission à l'EPS et la partie 3 de l'examen

Je pose ma candidature pour la participation à l'EPS simplifié destiné aux directeurs ou directrices d'école d'une discipline sportive avec une longue expérience

**le jeudi, 30 novembre 2017,**  
 env. 08.30-18.30 h à l'hôtel Mövenpick à Egerkingen SO  
 Frais d'examen : CHF 600.00 (y compris repas de midi)  
 Délai d'inscription : **20 juillet 2017** (Courrier A date du cachet)

Les participants pour cet EPS simplifié sont obligés selon règlement d'examen (RE) chiffre 9.1 de suivre au préalable un module de préparation à l'examen y relatif (module de choix). Pour celui-ci il faut remplir une inscription séparé. Je participe donc au module de choix suivant :

26.-28.01.2017 à Bassersdorf     08.-10.03.2017 à Berthoud     27.-29.09.2017 à Berthoud

Nom		Prénom	
Adresse		NPA/Lieu	
Tél. privé		Tél. professionnel	
Mobile		Fax	
Atteignable		E-Mail	
Date de naissance		Lieu d'origine	Canton
Nationalité		Numéro AVS	756.....
Langue maternelle	Langues		Langue d'examen désirée
Sport/Branche		Fédération sportive	

### Informations concernant l'admission et partie d'examen

(Selon RE chiffre 9.1 concernant dispositions transitoire / RE chiffre 5.11 concernant partie d'examen 3)

Jusqu'au 31.12.2017, les candidats/es qui remplissent déjà toutes les conditions d'admission au sens du RE ch. 3.31, let. a, b et d et qui ont exercé pendant plus de 3 ans une fonction dirigeante au sens du RE ch. 3.31, let. b sont dispensés/ées des épreuves d'examen 1 et 2 après fréquenté un module de préparation à l'examen.

L'EPS simplifié pour directeurs/directrices d'école d'une discipline sportive avec longue expérience contient la partie suivante et dure :

	Mode d'interrogation	Durée	Pondération
<b>Epreuve de l'examen 3 :</b>			
Examen oral	oral	env. 45 min	2
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>env. 45 min</b>	<b>2</b>

L'épreuve d'examen 3 se compose d'une phase de préparation (sur le lieu d'examen, env.15 minutes) pour résoudre des cas concrets ayant trait aux domaines de compétences opérationnelles («direction d'une école d'une discipline sportive», «conduite du personnel», «gestion des finances», «gestion des activités de marketing / communication», «gestion des infrastructures / du matériel», «garantie de la sécurité» et «développement de la qualité», puis d'une discussion technique (sur le lieu d'examen, env. 30 minutes) avec les experts présents portant sur les cas concrets en question.

## 2. Conditions préalables concernant la formation et la pratique professionnelle

(sont décisives les conditions préalables pour l'admission à l'examen selon RE chiffre 3.3 Admission à l'examen)

### Certificat / Formation professionnelle sportive (brevet, diplôme ou similaire)

RE chiffre 3.31 a) : Sont admis/es à l'examen les candidats/es qui sont titulaires d'un brevet fédéral lié au sport (p.ex. professeur/e de discipline sportive d'une orientation ou entraîneur de sport de performance) ou d'un diplôme lié au sport (p.ex. entraîneur de sport d'élite) ou d'un diplôme universitaire lié au sport (p.ex. professeur/e de sport) ou d'un titre équivalent.

Date / Année	Brevet / Diplôme (joindre les copies)	Remarques

### Pratique professionnelle (dans le sport en position dirigeante ou similaire)

RE chiffre 3.31 b) : Sont admis/es les candidats/es qui peuvent justifier d'une expérience pratique d'au moins 5 ans dans le domaine du sport, dont au moins un an d'activité (à au moins 20%) dans une fonction dirigeante liée au sport ou non (p.ex. comme directeur/directrice (adjoint/e) d'une école de discipline sportive, directeur/directrice (adjoint/e) du domaine de la formation dans une association sportive, chef/fe (adjoint/e) de sport d'une discipline sportive J+S, chef/fe (adjoint/e) de département d'une autre organisation).

Date / Année	Pratique professionnelle sportive (joindre les copies)	Remarques

## 3. Pièce jointe supplémentaire

Selon RE chiffre 3.2 e) en matière de l'inscription : une copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo (carte d'identité ou passeport).

### Confirmation du participant / de la participante et recommandation par l'association sportive nationale (Selon RE chiffre 3.31 d)

Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'annulation et de les accepter (55-40 jours avant l'EPS 25%, 39-20 jours avant l'EPS 50%, 19-0 jours avant l'EPS 75%, après le départ de l'EPS 100% des frais d'examen).

Je confirme les informations ci-dessus :

Lieu/Date \_\_\_\_\_ Signature du/de la candidat/e \_\_\_\_\_

En tant que fédération nationale de sport ou association professionnelle nationale de sport nous recommandons le candidat / la candidate nommé/e ci-dessus pour l'EPS simplifié pour directeur/trice d'école d'une discipline sportive avec une longue expérience.

Lieu/Date \_\_\_\_\_ Association/Signature \_\_\_\_\_

Envoyer ce formulaire s'il vous plaît à :  
sportartenlehrer.ch, Geschäftsstelle, Kilchbühlstrasse 2, Postfach 324, 6391 Engelberg.